



## Résiliation de bail et récupération d'appartement

Par **marcuss**, le **24/09/2008** à **00:00**

je suis propriétaire, j'ai fait faire une résiliation de bail par huissier, de plus mon locataire n'occupe plus l'appartement qui lui sert de garde meuble depuis 12/07, je lui ai envoyé une lettre simple + une autre AR pour lui fixer rendez-vous afin qu'il récupère ses effets à la date butoir. Dans cette lettre je lui stipule que faute d'être au rendez-vous ou de prendre contact, je viderais l'appartement les "affaires" étant remis à une association caritative. Quelles sont les conséquences juridiques civiles et pénales que je vais encourir, de surcroît mon ex locataire me doit les deux derniers mois de loyers les 07 autres mois ayant été régularisés par une assurance sur les loyers impayés.